

par Jacqueline de Bruycker

Lock-out à l'Auberge des gouverneurs de Shawinigan

# Des travailleurs qui exigent d'être respectés

Prétextant la tranquillité et la sécurité des clients, l'Auberge des gouverneurs de Shawinigan s'est carrément engagée sur la voie de la confrontation et a déclenché un lock-out le 28 août dernier, jetant à la rue une cinquantaine de travailleurs.

« C'est d'autant plus inattendu que nous ne faisons que porter des jeans et des marcarons et qu'il y avait deux rencontres de négociation prévues les 28 et 29 août », explique **Micheline Dureau**, présidente du Syndicat de l'hôtellerie de la Mauricie, section l'Auberge des gouverneurs de Shawinigan, affilié à la **Centrale des syndicats démocratiques (CSD)**. Elle ajoute que quelques jours avant le déclenchement des moyens de pression, les syndiqués avaient à 92 % donné un mandat de grève à leur exécutif.

## De longues négociations

Les négociations ont été engagées à la fin du mois de novembre 2002 et ont conduit le 10 juin 2003, près de sept mois plus tard, à l'acceptation des clauses normatives par les travailleurs réunis en assemblée générale.

« Ce sont les clauses pécuniaires qui achoppent. L'employeur refuse tout simplement d'accorder à ses salariés les conditions de travail qui sont habituellement en vigueur dans l'hôtellerie en Mauricie.





Nataly Castonguay



Michaël Glazier



Micheline Dureau

*Les travailleurs se sentent profondément blessés par ce qu'ils considèrent comme un geste de mépris. Le respect, ça doit aussi se traduire par des conditions de travail décentes », explique **Nathaly Castonguay**, conseillère syndicale à la négociation.*

D'intenses journées de conciliation ont eu lieu les 23 et 24 septembre et ont amené le dépôt par l'employeur d'offres finales et globales. Deux jours plus tard, le syndicat réunissait ses membres en assemblée générale et les offres patronales étaient rejetées à 93 %.

### Préserver leurs acquis

Tout d'abord, les travailleurs veulent s'assurer de maintenir leurs acquis, ce que l'employeur s'obstine à refuser. « À titre d'exemple, la pratique établie veut qu'un salarié à temps plein reçoive deux uniformes, un salarié à temps partiel un uniforme, mais l'employeur ne veut pas que cela soit inscrit dans la convention. Aux demandes des travailleurs, il ne fait que répondre : "faites-moi confiance". Mais comment

*pourront-ils faire respecter leurs droits, déposer un grief, si la convention collective est muette à ce sujet », s'interroge **Michaël Glazier**, conseiller syndical attiré à la direction du conflit.*

De plus, les nouveaux propriétaires refusent de reconduire dans la future convention collective certaines clauses qui se retrouvaient dans la précédente.

### Autres demandes

Le syndicat réclame également que le 15 % facturé en pourboires et en frais pour les banquets soit entièrement remis aux salariés qui font le service, alors qu'actuellement, une tranche de 5 % est consacrée à l'administration et répartie entre plusieurs cadres.

« Comme les deux propriétaires occupants prennent leurs repas à la salle à manger de l'hôtel, le syndicat demande à ce qu'un pourboire soit versé au salarié qui fait le service à leur table comme cela se faisait sous l'ancienne administration », mentionne la présidente du syndicat.

Le protocole de retour au travail, le paiement du congé férié du 1<sup>er</sup> septembre 2003, le versement du solde des vacances des salariés dix jours après la signature de la convention collective constituent d'autres points toujours en litige.

Si, au moment d'aller sous presse, aucune rencontre de négociation n'était prévue, on ne peut pas dire qu'il ne se passe rien sur la ligne de piquetage dressée devant l'hôtel. En effet, en date du 2 novembre, il y a eu 101 interventions policières à la demande des gardiens de sécurité qui contrôlent les deux entrées de l'établissement et le stationnement.

« L'employeur essaie par tous les moyens de nous déstabiliser, mais les travailleurs ne se laissent pas abattre, ils restent déterminés et solidaires. Les réunions du lundi pour la remise des allocations nous permettent de garder de forts liens entre nous et de démontrer la solidarité de nos convictions syndicales. L'employeur devra apprendre à nous respecter, car il n'est pas question pour nous de rentrer au travail à

*genoux, ni de sacrifier nos acquis », affirme Micheline Dureau.*

L'hôtel est resté ouvert, opéré par une douzaine d'employés cadres, mais la salle à manger est fermée depuis le début du conflit et le Centre des congrès, propriété de la Société de développement de Shawinigan, attendant à l'hôtel et géré par les propriétaires de l'Auberge des gouverneurs fonctionne au ralenti. Un rapport d'enquête du ministère du Travail du Québec a, par ailleurs, confirmé la présence de deux briseurs de grève sur les lieux du conflit. Cette enquête fait suite à une plainte déposée par le syndicat à l'effet que l'employeur contrevenait aux dispositions anti-briseurs de grève du Code du travail.

Hasard ou durcissement des positions patronales ? Le conflit de travail à l'Auberge des gouverneurs de Shawinigan n'est pas le seul qu'a connu dernièrement ou que connaît actuellement l'industrie hôtelière en Mauricie, impliquant des travailleurs de différentes allégeances syndicales. Des travailleurs qui ne font que revendiquer des conditions de travail comparables à celles qui existent dans des hôtels de même taille ailleurs au Québec. ☺